A proposal for Kindergartens in New Brunswick

New Brunswick
EDUCATION

April 1983

DEPARTMENT OF EDUCATION
P.O. BOX 6000, FREDERICTON, N.B.
E3B 5H1

OFFICE OF THE MINISTER

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
CANADA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
C.P. 6000, FREDERICTON, N.-B.
E3B 5H1

CABINET DU MINISTRE

A message from the Minister

In the 1982 election campaign your Government announced its intention to introduce, in September 1984, a universal kindergarten program for New Brunswick children. This commitment to a universal Kindergarten program was included in the recent Speech from the Throne.

We are now 16 months from the point when we intend this program to begin. A lot of basic research has been done. A lot of work remains to be done.

This paper explains the Government's current thinking about the kind of kindergarten program we are proposing. But it is written, not just to explain to you our current thoughts, but primarily to give you enough information so that you can appreciate better the reasons behind this important proposed addition to our school system.

Throughout May and before the end of June, we hope that you will tell us or send us your comments on the proposals outlined in this paper. We want to put in place a program which is designed to be the best for New Brunswick children, at the same time as being affordable given our current economic times.

With the benefit of your comments, we hope to make policy decisions this summer which will result in both objectives being achieved. We certainly would appreciate your comments if you are interested in sending them to us.

Clarence Cormier

Clarence Cormier
Minister of Education
P. O. Box 6000
Fredericton, N. B.
E3B 5H1

What is Kindergarten?

Kindergarten is a program specially designed for children, for a period of time preceding the formal learning activities which now take place in Grades 1 to 12.

Kindergarten is different from the present school program. It concentrates primarily on the cognitive, physical, social and emotional development of the child, rather than on the acquisition of knowledge. It should be oriented towards providing positive, initial experiences.

Kindergarten may also concentrate, in its latter stages, on skills that give a child more ability to cope with and benefit from the school program which follows. These skills are sometimes called readiness skills.

How will Kindergarten fit with the Existing Elementary Program?

Under the concept presently being discussed, the elementary school would change, beginning in September, 1984. The present six years of elementary, excluding Kindergarten, would become seven years including Kindergarten.

The present and proposed systems compare as follows:

Present system (to June, 1984) - A child completes six years of elementary school, through a program oriented primarily toward the development of learning skills and the acquisition of knowledge. This is the 'traditional' Grades 1 to 6 program.

Proposed system (after September, 1984) - A child completes seven years of elementary school.

Most of the first year is Kindergarten. It is designed to focus primarily on child development, and then provide a smooth transition to subsequent schooling. During the remaining time in the elementary system, a child would complete a school program, which is oriented primarily toward the development of learning skills and the acquisition of knowledge, understandings and appreciations.

Why has the Government Decided to Implement Kindergarten?

The benefits of a sound program of early childhood education are recognized throughout the continent. Over the last decade, programs in this area have become an accepted responsibility of governments.

The Government of New Brunswick believes that the public supports and desires that Kindergarten should be universally available for New Brunswick children.

Many (but far from all) New Brunswick children now participate in such programs, mostly where their parents can afford to pay for them. This is inequitable.

All but one of the other provinces now have public Kindergarten programs in place.

New Brunswick children deserve a level of service similar to that which has become normal throughout most of Canada.

Should Kindergarten be Compulsory?

Present thinking is that Kindergarten should become a compulsory first step in a child's school years.

If Kindergarten is worth doing, it is worth doing for all.

A kindergarten program is being proposed because the Government believes it would provide a necessary and important experience for each child's development. If this is true, then all children should have the opportunity to participate. Voluntary programs, although common elsewhere, frequently miss some of those who could most benefit from them.

Why should Kindergarten be a part of the School System?

If an appropriate transition is to take place from the developmental experience of Kindergarten to the learning experience of school, then it makes sense to have the entire process managed by those responsible for the school system, the school boards.

This also reduces overhead cost to the taxpayers. School boards have administrative systems in place which can be adjusted to manage the Kindergarten program. With a relatively minor investment in support staff, administrative matters can be handled and program quality assured.

It is also possible, at least initially, that some school boards may have to make arrangements with existing private or community Kindergartens. Such arrangements might therefore permit certain existing Kindergartens to participate by giving the approved provincial program, providing acceptable standards are maintained.

Age for Entry to School System

Present System (to June, 1984)	-	A child who becomes six years old on or before December 31, is eligible to enroll in Grade 1 in September of that same calendar year. This is voluntary entry. Compulsory entry is not required until a child reaches seven.
Proposed System (after September, 1984)	-	Under the proposed system, a child who becomes five years old on or before August 31, will be eligible to enroll in Kindergarten in September of that same calendar year. This is voluntary entry. Compulsory entry would not be required until a child reaches six.

How Would This Change Be Implemented?

In September 1984, children who are five years old on or before August 31, 1984 could enter kindergarten (Year 1 of the proposed system).

However, children who are six years old on or before December 31, 1984, but have not yet entered school, could begin grade one in September, 1984.

In subsequent years all children would begin their schooling with kindergarten (Year 1 of the proposed system).

Why Change the Qualification Date for School Entry from December 31 to August 31?

One reason for changing the age is to provide children with a better chance of success in later schooling. Experience and research indicate that age is often a factor which directly relates to early school success. Under this proposal children would, on average, reach the second of their seven elementary years at an older age than they currently enter grade one.

A second reason for changing the age is to minimize the need to make special provisions for the different nutritional and rest requirements for very young children.

Finally, it is suggested that children should be fully five years old if they are to properly benefit from and enjoy a full-day, kindergarten program.

Would the Total Number of School Years Change?

There is no doubt that the present school system would be considerably enriched by the addition of a true Kindergarten program. However, there are indications that the entire school program, with Kindergarten added, could possibly be completed in twelve years, without reduction in educational quality or attainment.

The proposed system would then consist of seven years of elementary schooling, followed by five years of secondary education. An effective and comprehensive Kindergarten program would have been added to the system. But the total school experience would still consist of twelve years, as it does today.

This idea is being actively pursued by the Department of Education, but no decisions have yet been made.

What is Meant by a Full-day System?

Kindergarten would operate according to the same schedule as the primary grades in each elementary school.

Although the time that a child is away from home varies by locality, the instructional or program time in the first two primary grades varies from 4 to 4 1/2 hours per day.

Will Transportation be Provided?

Yes, as it presently is for schools.

How will Universal Kindergartens Relate to Day Care Operations?

Day care operations now serve children up to the time they enter the school system. In addition, many children in their early school years continue to go to a day care centre after school each day. This pattern need not change.

It is possible that some school boards may have to operate the Kindergarten program through existing private and community facilities, where acceptable standards can be met.

Flexibility must exist to provide co-ordination between day care and Kindergarten services.

What other questions will need to be answered?

Some of the questions yet to be thoroughly examined include:

- children with special needs
- relationship to the early immersion approach to second language instruction
- qualification requirements for Kindergarten staff
- training opportunities for Kindergarten staff.

The Department of Education will be dealing with these questions in the coming months.

Remember the Deadline!

The Department of Education and the provincial government are anxious to receive input on all of the questions raised in this paper. But time is of the essence, so we should receive your observations by the end of June. Please send your thoughts and suggestions to:

Kindergarten Proposal
The Department of Education
P. O. Box 6000
Fredericton, N. B. E3B 5H1

Une proposition pour les maternelles au Nouveau-Brunswick

Nouveau-Brunswick
EDUCATION

avril 1983

DEPARTMENT OF EDUCATION
P.O. BOX 6000, FREDERICTON, N.B.
E3B 5H1

OFFICE OF THE MINISTER

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
CANADA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
C.P. 6000, FREDERICTON, N.-B.
E3B 5H1

CABINET DU MINISTRE

Un message du ministre

Lors de la campagne électorale de 1982, votre gouvernement s'est engagé à mettre en place pour septembre 1984 un programme universel de maternelle pour les enfants du Nouveau-Brunswick. Nous venons de le proposer formellement dans le discours du trône de la présente session.

Il reste maintenant 16 mois avant le moment où nous voulons que ce programme commence. Beaucoup de recherches de base ont été réalisées. Mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Ce petit document explique l'optique actuelle du gouvernement sur le genre de programme de maternelle que nous proposons. Le document a été préparé, non seulement pour vous expliquer notre façon de penser actuelle, mais principalement pour vous donner suffisamment de renseignements afin de mieux apprécier l'importance du programme proposé et la place qu'il occupera dans notre système scolaire.

Au cours du mois de mai et jusqu'à la fin de juin, nous espérons que vous nous ferez part de vos commentaires sur les propositions écrites dans ce document. Nous voulons mettre en place un programme conçu à l'avantage des enfants du Nouveau-Brunswick, tout en étant abordable, considérant notre situation économique actuelle.

En tenant compte de vos commentaires, nous espérons prendre cet été des décisions de principe qui mèneront à la réalisation de ces deux objectifs. Nous accepterons volontiers vos commentaires si vous désirez nous en faire part.

Clarence Cormier

Clarence Cormier
Ministre de l'Éducation
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Qu'est-ce que la maternelle?

Conçue spécialement pour les enfants, la maternelle est un programme qui précède les activités d'apprentissage régulières s'échelonnant de la première à la douzième année.

La maternelle se distingue du programme scolaire actuel. Elle met principalement l'accent sur le développement cognitif, physique, social et émotif de l'enfant, et non sur l'acquisition de connaissances. Elle devrait permettre d'acquérir des expériences initiales et concrètes.

La maternelle peut également mettre l'accent, dans les étapes finales, sur des habiletés qui permettent à l'enfant de s'adapter au programme scolaire qui suit et d'en tirer profit. L'ensemble de ces habiletés correspond au degré de maturité nécessaire pour entrer dans le système scolaire.

De quelle façon la maternelle cadrera-t-elle avec le programme actuel de l'élémentaire?

En vertu du concept que nous discutons présentement, l'école élémentaire changerait à partir de septembre 1984. Les six années actuelles de l'élémentaire, en excluant la maternelle, comprendraient désormais sept années, en comptant la maternelle.

Les systèmes actuels et proposés se comparent comme suit:

Système actuel (jusqu'à juin 1984) - Un enfant fréquente l'école élémentaire pendant six ans, en suivant un programme principalement axé sur le développement des habilités d'apprentissage et l'acquisition de connaissances. Il s'agit du programme 'traditionnel' allant de la première à la sixième année.

Système proposé (après septembre 1984) - Un enfant fréquente l'école élémentaire pendant sept ans.

La plus grande partie de la première année est la maternelle. Cette année est conçue pour mettre l'accent principalement sur le développement de l'enfant, et pour assurer ensuite une transition facile aux études ultérieures. Au cours du temps qui reste dans le système élémentaire, un enfant terminerait le programme scolaire 'traditionnel' qui est principalement axé sur le développement des habiletés d'apprentissage et l'acquisition de connaissances.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'assurer un programme de maternelles?

Les avantages d'un programme d'éducation préscolaire sain sont reconnus à travers le continent. Au cours de la dernière décennie, des programmes dans ce domaine sont devenus une responsabilité acceptée des gouvernements.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime que la population soutient et souhaite un programme de maternelles universellement accessible aux enfants du Nouveau-Brunswick.

Bon nombre des enfants du Nouveau-Brunswick (mais non tous) participent maintenant à des programmes du genre, principalement là où les parents peuvent payer pour ces programmes. Cela est inéquitable.

Toutes les autres provinces, sauf une, ont maintenant des programmes de maternelles publiques en place.

Les enfants du Nouveau-Brunswick ont le droit de recevoir un service semblable à celui qui est offert normalement dans la majeure partie du Canada.

La maternelle devrait-elle être obligatoire?

Selon la conception actuelle, la maternelle devrait constituer une première étape obligatoire dans les années scolaires de l'enfant.

Si la maternelle en vaut la peine, elle en vaut la peine pour tous.

Un programme de maternelle est proposé parce que le gouvernement estime qu'il constituerait une expérience importante et nécessaire pour le développement de chaque enfant. Si tel est le cas, tous les enfants devraient avoir la possibilité d'y participer. Les programmes volontaires, même s'ils existent ailleurs, oublient souvent ceux qui pourraient le plus en tirer profit.

Pourquoi la maternelle devrait-elle faire partie du système scolaire?

Si une transition appropriée doit prendre place à partir de l'expérience de développement de la maternelle jusqu'à l'expérience d'apprentissage de l'école, il est alors logique que le processus tout entier soit administré par ceux qui sont responsables du système scolaire, soit les conseils scolaires.

Cela réduit également les frais généraux pour les contribuables. Les conseils scolaires ont des systèmes administratifs en place qui peuvent être adaptés pour gérer ce programme. En supposant un investissement relativement mineur en personnel de soutien, les questions administratives peuvent être traitées et la qualité du programme peut être assurée.

Il est également possible, du moins au début, que certains conseils scolaires puissent avoir à prendre des arrangements avec les maternelles actuelles qu'elles soient privées ou communautaires. Dès lors, de tels arrangements pourraient permettre à certaines maternelles actuelles de participer en assurant le programme provincial approuvé et à la condition que des normes acceptables soient maintenues.

Âge d'entrée au système scolaire

Système actuel (jusqu'à juin 1984) - Un enfant qui a six ans révolus le 31 décembre a droit de s'inscrire en première année, en septembre de cette même année civile. Il s'agit d'une fréquentation volontaire. La fréquentation obligatoire n'est pas exigée jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de sept ans.

Système proposé (après septembre 1984) - En vertu du système proposé, un enfant qui a cinq ans révolus le 31 août aura droit de s'inscrire à la maternelle, en septembre de cette même année civile. Il s'agit d'une fréquentation volontaire. La fréquentation obligatoire ne serait pas exigée jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de six ans.

Comment ce changement pourrait-il être mis en vigueur?

En septembre 1984, les enfants qui ont cinq ans révolus le 31 août 1984 pourraient entrer en maternelle (1re année du système proposé).

Toutefois, les enfants qui ont six ans révolus le 31 décembre 1984, mais qui ne sont pas encore entrés à l'école, pourraient commencer la première année en septembre 1984.

Les années suivantes, tous les enfants commenceraient leur scolarité en maternelle (1re année du système proposé).

Pourquoi changer la date d'admissibilité à l'école du 31 décembre au 31 août?

Une raison du changement d'âge est de donner aux enfants une meilleure chance de succès dans leurs études à l'avenir. L'expérience et la recherche démontrent que l'âge est souvent un facteur directement lié à un succès scolaire de bonne heure. Selon cette proposition, les enfants seraient en moyenne plus âgés en deuxième année de leurs sept années d'élémentaire qu'ils ne le sont en entrant directement à l'école.

Une deuxième raison du changement d'âge est de réduire au minimum le besoin d'un traitement spécial pour accommoder les différentes demandes d'alimentation et de repos chez les très jeunes enfants.

En dernier lieu, il est suggéré que les enfants devraient avoir cinq ans révolus pour qu'il puissent bien tirer profit d'un programme de maternelle basé sur une journée entière.

Le nombre total d'années de scolarité changerait-il?

Il n'y a aucun doute que le système scolaire actuel serait considérablement enrichi par l'ajout d'un véritable programme de maternelle. Cependant, tout porte à croire que le programme scolaire tout entier, avec l'ajout des maternelles, pourrait être réalisé en douze années, sans réduction de la qualité ou de la réussite scolaire.

Le système proposé comprendrait alors sept années de scolarité élémentaire, suivies de cinq années d'études secondaires. Un programme de maternelle efficace et polyvalent aurait été ajouté au système. Mais l'expérience scolaire totale comprendrait encore douze années, tout comme aujourd'hui.

Cette idée est poursuivie activement par le ministère de l'Éducation, mais aucune décision n'a encore été prise.

Qu'entend-t-on par un système à journée entière?

La maternelle serait exploitée suivant le même horaire que les années du primaire dans chaque école élémentaire.

Bien que les heures passées par l'enfant en dehors de la maison varient selon les endroits, les heures d'enseignement ou pour les activités du programme des deux premières années du primaire varient de quatre heures à quatre heures et demie par jour.

Le transport serait-il assuré?

Oui, tout comme pour les écoles.

Quel sera le rapport entre les maternelles universelles et les programmes de garde d'enfants?

Les enfants peuvent maintenant fréquenter des garderies jusqu'au moment où ils entrent dans le système scolaire. De plus, bon nombre d'enfants, dans leurs premières années d'école, continuent à aller dans une garderie après la classe. Cela n'a pas besoin de changer.

Il est possible que certains conseils scolaires puissent initialement avoir à exploiter un programme de maternelle par le biais des installations privées et communautaires existantes, là où des normes acceptables peuvent être satisfaites.

Il doit y avoir une certaine flexibilité pour assurer une coordination entre les services de garderie et de maternelle.

A quelles autres questions aurons-nous besoin de répondre?

Au nombre de questions qui doivent être étudiées en profondeur on compte:

- les enfants ayant des besoins spéciaux
- le rapport avec la méthode d'immersion précoce pour l'enseignement d'une langue seconde
- les exigences en matière d'accréditation pour le personnel des maternelles
- les possibilités de formation pour le personnel des maternelles

Le ministère de l'Éducation abordera ces questions au cours des mois à venir.

Souvenez-vous de la date limite!

Le ministère de l'Éducation et le gouvernement provincial tiennent beaucoup à recevoir vos commentaires sur toutes les questions soulevées dans ce document. Mais il faut respecter les limites de temps, et nous devrions recevoir vos observations avant la fin juin. Prière de faire parvenir vos opinions et suggestions au:

Projet de maternelle
Ministère de l'Éducation
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1